

Chers membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon appui à un changement au système électoral, comme votre mandat le propose. Je ne suis pas un expert des systèmes électoraux, mais j'ai pris le temps de lire au sujet des autres options, et j'ai pris le temps d'écouter les personnes qui seraient favorables au maintien du système actuel. À mesure que j'en apprenais davantage sur les options possibles, je me suis formé une opinion, qui est que nous devons adopter un système plus proportionnel, ma préférence personnelle VUT, le vote unique transférable. Dans ce mémoire, j'aborderai certains points relatifs à votre lettre de mandat, et en particulier au principe n° 1, « Efficacité et légitimité », ainsi qu'au principe n° 5, « Représentation locale », après quoi j'aborderai le système que je préfère, le VUT.

### **La représentativité locale limitée du système de scrutin majoritaire uninominal à un tour**

La question de l'efficacité du vote individuel combinée au déficit de représentation locale du système de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUUT) constituent ensemble la principale raison pour laquelle je défends des changements à notre manière d'élire nos représentants. J'ai voté dans toutes les élections depuis que j'en ai l'âge, et je n'ai jamais réussi à faire élire un membre du Parlement. Il est vrai que je peux aller à la rencontre de mon député, qui peut décider de me représenter, mais je n'ai jamais eu de raison de le faire pour une question qui m'importait personnellement. En revanche, je suis allé à sa rencontre pour des questions d'importance nationale (comme celle-ci), et n'ai jamais rien reçu de plus en guise de réponse qu'une lettre type. Le problème est que, lorsque les questions sont chargées politiquement ou sont de nature partisane, les députés sont souvent contraints de voter d'une manière qui soit conforme à leurs propres positions ou à celles du parti, sans nécessairement tenir compte des opinions de tous les citoyens de leur circonscription. Que ce soit dû à l'imposition par le whip du parti des positions du parti ou à l'influence prépondérante du caucus du parti sur le cœur et l'esprit du député, auxquels le caucus a un accès privilégié, importe peu. Le fait tout simple est qu'un seul député n'a qu'un vote à la Chambre des communes, et ne peut espérer représenter qu'une partie des citoyens de sa circonscription, pour quelque vote que ce soit. Si les Canadiens avaient besoin de représentants à Ottawa uniquement pour les représenter lorsque des questions les touchent personnellement, n'importe quel député qui a à cœur de servir ses concitoyens ferait l'affaire. Nous n'aurions pas besoin de partis politiques, et, franchement, nous n'aurions même pas à nous tracasser avec l'élection de ces gens, puisque les bureaux de circonscription locaux pourraient embaucher un représentant qualifié qui serait congédié s'il faisait mal son travail. Mais ce n'est pas la fonction de la Chambre des communes, et les choses ne fonctionnent pas comme cela. Les circonscriptions sont pleines de citoyens différents ayant diverses opinions, et la Chambre des communes doit refléter cette diversité dans sa composition. L'efficacité de notre vote est diminuée parce qu'il n'entraîne que l'élection d'un seul député, et c'est le plus gros problème qu'un nouveau système électoral devrait tenter de corriger.

Le deuxième gros problème est la propension au vote stratégique. En revanche, tout système qui élit plusieurs représentants dans une circonscription ou dans une région atténue jusqu'à un certain point ce problème parce qu'il permet aux électeurs d'exprimer leurs préférences de différentes manières. La représentation proportionnelle mixte (RPM) permet aux électeurs de voter pour un député unique tout en tenant

compte des préférences à l'égard des partis, et le VUT permet absolument aux électeurs d'indiquer les candidats qu'ils appuient le plus et ceux qu'ils appuient le moins. Étant donné que je défends un système à représentants multiples, je ne m'appesantirai pas sur les problèmes liés au vote stratégique. Cependant, puisque d'autres options sont à l'ordre du jour, il est important de remarquer qu'une option en particulier, le mode de scrutin avec report automatique des voix ou vote alternatif (VA), **répond** au problème du vote stratégique, mais **ne répond pas** aux principaux problèmes de représentation locale décrits ci-dessus.

### Légitimité du système

La légitimité est une question importante qui a non seulement une incidence sur le choix du système, mais aussi sur la manière de le choisir. Pour parler d'un système en particulier, le VA a été décrit par plusieurs comme un mode de scrutin donnant un avantage indu au Parti libéral. Je partage cet avis jusqu'à un certain point, mais je dirais que les préférences des électeurs dépendent entièrement du paysage politique qui, assurément, évoluera au fil du temps. Il ne va pas de soi que le Parti libéral sera toujours favorisé par le VA. Cela dit, j'ai constaté que le public adhère à cette idée que le Parti libéral aurait un avantage indu et, par conséquent, qu'il y aurait d'importants problèmes de légitimité si le VA était choisi en dépit du sentiment des électeurs qu'ils ne l'ont pas largement soutenu. Personnellement, je ne crois pas que le VA soit le bon choix pour le Canada, mais, si j'avais à choisir entre ce mode de scrutin et le SMUUT, je choisirais le premier, tout simplement parce qu'il donne plus de choix aux électeurs en leur permettant d'indiquer clairement leurs préférences.

### Légitimité du processus de sélection, référendums, et appui de la majorité des Canadiens

La légitimité dépend également de la manière dont le système est choisi. Le Parlement a déjà créé un précédent en omettant de consulter directement les Canadiens au sujet de plusieurs changements dans la détermination des personnes pouvant voter et de la manière de voter. Je ne connais pas un seul cas où un référendum s'est tenu pour effectuer des changements quelconques à cet égard. Par exemple, selon ce que j'ai compris, il n'y a pas eu de référendum lorsque le SMUUT a été choisi : les citoyens n'ont **aucunement** eu le choix entre plusieurs solutions possibles. Tout cela étant dit, le gouvernement marche sur une corde raide en ne tenant aucun compte des appels à un référendum, car cette attitude est perçue comme une tentative d'ignorer les souhaits des Canadiens (en supposant qu'ils voteraient contre ce changement). Permettre un référendum apaiserait immédiatement ces craintes, mais non sans risque.

- Le gouvernement a promis un changement, et permettre à la population de voter le refus de ce changement aurait essentiellement pour effet de déresponsabiliser le gouvernement.
- Il y a un historique de dissémination de renseignements inexacts pendant les référendums.
- Il s'agit d'une question complexe et, sans dire que la moyenne des Canadiens ne pourrait pas prendre une décision éclairée, il serait difficile pour eux d'acquiescer tous les renseignements nécessaires et de confirmer l'exactitude de chacun des éléments de preuve.

La manière dont la question est posée est également importante. Une question comme « êtes-vous d'accord avec la position du gouvernement que le système électoral doit être remplacé par le système de vote alternatif qui a été recommandé? » (un exemple tiré par les cheveux, j'en conviens) est complètement inadéquate. La question est trop complexe pour être réduite à une simple alternative. Plusieurs suggestions ont été faites pour concevoir un référendum plus juste et légitime. Je vais présenter quelques suggestions clés, non pas parce que je prône la tenue d'un référendum, mais pour présenter des idées dans l'éventualité où le gouvernement ou vous-même jugerez que la loi ou des enjeux de légitimité l'exigent.

- Le bulletin de vote référendaire doit comporter comme options au moins deux nouvelles propositions de système.
  - Votre comité pourrait ne pas parvenir à s'entendre sur le système à privilégier, auquel cas les principales propositions pourraient être présentées à l'électorat.
- Le bulletin de vote référendaire doit être préférentiel.
  - Certains électeurs (comme moi-même) auront une préférence pour un système, mais seront sympathiques à d'autres systèmes. Nous devons pouvoir indiquer notre degré de préférence pour chacun des systèmes.
- Le bulletin de vote référendaire doit comporter une option permettant à l'électeur d'indiquer qu'il ne dispose pas d'assez d'information pour prendre une décision éclairée, comme « indécis ».
  - Cette option peut être classée selon n'importe quel ordre, mais il est plus sensé de l'utiliser pour indiquer une préférence unique ou une préférence qui l'emporte de manière décisive.
  - Cette option s'impose en raison de la complexité des choix. Certains électeurs pourraient estimer qu'ils comprennent pleinement une ou plusieurs options, mais qu'ils ne savent pas quelle option est préférable au-delà de leur premier choix. Permettre cette option donne aux électeurs la possibilité de voter, mais aussi de déférer au jugement des autres si leur premier choix est éliminé.
  - Par défaut, une personne qui ne vote pas défère au jugement des autres, et le fait de permettre cette option rendra le vote plus accessible, puisque les électeurs qui ne se sentent pas assez qualifiés pour classer tous les types de systèmes ne seront pas exclus.
  - Il est clair que, si cette option devait l'emporter, la campagne d'éducation du gouvernement s'en trouverait entachée, mais vous auriez à envisager un plan de contingence. Il est probablement approprié de simplement passer au second choix, sachant que très peu de Canadiens ont en fait une opinion sur la chose, mais que ceux qui en ont une ont indiqué leur préférence.
- De la même manière que je doute de la nécessité d'un référendum, je doute de la nécessité d'inclure le SMUUT dans les options.
  - Certainement, cela illustre mon parti pris, mais si toutes les parties qui forment ce comité avaient à s'entendre sur la liste des nouveaux systèmes à présenter lors d'un référendum, le SMUUT n'y figurerait pas, il y aurait un consensus implicite que ce système n'est plus acceptable pour le Canada, et ne devrait pas être présenté comme une option.

- Il convient de remarquer que l'utilisation d'un bulletin de vote référendaire préférentiel comportant le SMUUT fournirait au Parlement des données précieuses indiquant à quel point chacune des options est bien reçue.
- La présence du SMUUT sur le bulletin de vote permettra aux personnes qui veulent un changement à condition qu'il soit d'un type très précis d'exprimer leur opinion. Par exemple, il leur serait possible d'indiquer qu'elles ne veulent que le VUT ou, autrement, le SMUUT.
- Enfin, je pose la question : devrions-nous permettre un système hybride où certaines circonscriptions conserveraient le SMUUT en raison de leurs résultats au référendum ou de leurs réponses à une question de référendum subsidiaire comme : « Si le Canada allait de l'avant et combinait des circonscriptions dans le cadre d'un nouveau système électoral, préféreriez-vous que votre circonscription demeure distincte et continue d'élire un seul député? »?
  - Je ne suis pas dans une telle circonscription, mais je comprends que plusieurs circonscriptions sont déjà perçues comme étant trop vastes pour être combinées à d'autres circonscriptions.
  - Ces circonscriptions pourraient-elles garder un député unique tout en ayant un système de VUT, en utilisant essentiellement un bulletin préférentiel de VA pour déterminer qu'une majorité d'électeurs préfère un candidat donné, qui sortira alors gagnant?

Enfin, il y a eu beaucoup de discussions sur la manière d'évaluer sans référendum si nous sommes en présence d'un appui de la majorité des Canadiens, et beaucoup de scepticisme quant à la possibilité d'évaluer en ligne cet appui, d'une façon ou d'une autre. Je crois que ce qu'il vous faut est un sondage exhaustif auprès de tous les électeurs inscrits. Je ne sais pas à quel point les branches du gouvernement ont accès les unes aux autres, mais je recommanderais vivement l'utilisation de l'infrastructure bâtie par Statistique Canada. Le site Web de StatCan pourrait être reconverti au moyen d'une série de questions liées aux attitudes à l'égard de différents aspects des différents systèmes électoraux, et, comme dans le cas du Recensement, un code d'accès pourrait être envoyé à chacun des participants (qui, dans ce cas, seraient des électeurs inscrits, et non pas des ménages) et les résultats pourraient être envoyés très rapidement au Comité sous la forme d'un ensemble de données complet. Le vote en ligne peut être problématique en raison des questions de confiance soulevées par le processus de confirmation de l'identité, mais, dans ce cas, si nous voyions cela davantage comme un sondage d'opinion non contraignant, il serait possible de mesurer directement l'appui des Canadiens sans que la vérification d'identité soit d'une importance déterminante, comme ce serait le cas lors d'un référendum en ligne.

### **Le VUT et la RPM**

Comme je l'ai souligné plus tôt, avoir un seul député dans un système de SMUUT ne répond pas aux besoins des divers citoyens des circonscriptions. Évidemment, je n'ai pas à expliquer le VUT à ce comité, alors je dirai simplement que le VUT résout ce problème, essentiellement en fusionnant plusieurs circonscriptions en une seule grande circonscription tout en conservant le même nombre total de députés. Les électeurs établissent un classement préférentiel et une majorité d'électeurs dans chaque circonscription élit un député qui reflète bien davantage les opinions des citoyens que si un député unique tentait de les représenter. Ce système n'offre pas le degré de

proportionnalité régionale que peut offrir le système de RPM, mais il crée une proportionnalité à une échelle relativement plus locale. Cela pourrait rendre les choses plus difficiles pour de petits partis comme le Parti vert. Je n'ai pas fait les calculs, mais mon instinct me dit qu'un candidat du Parti vert ne pourrait gagner que s'il présentait un candidat fort dans une grande circonscription, alors que, dans le système de RPM, le Parti vert pourrait compter sur un soutien large dans toute la région (et probablement dans toute la province), qui lui permettrait de revendiquer quelques députés supplémentaires, n'ayant probablement pas gagné de circonscription (exception faite de l'île de Vancouver, où je suppose que nous verrions, dans un système de VUT, plusieurs candidats du Parti vert aller rejoindre Mme May à Ottawa). Cependant, nous ne concevons pas les systèmes électoraux pour être justes avec certains partis précis, mais pour être justes avec les électeurs. Si un petit parti ne parvient pas à obtenir assez d'appuis dans une circonscription à quatre ou cinq sièges, il n'a pas suffisamment l'appui de l'électorat.

En général, la RPM répondra aux nombreux besoins de l'électeur canadien, mais le principal problème que j'y vois est que nous continuerons d'élire un grand nombre de députés avec seulement une majorité simple de citoyens dans chaque circonscription. Pour cette raison, on continue de constater des problèmes de vote stratégique. Il serait possible de se servir d'un vote préférentiel dans la première moitié du bulletin de vote (c'est ce que je préférerais), mais nous aurions quand même d'importantes déviations entre les préférences des électeurs et les candidats gagnants.

Malgré mes objections, je voterais certainement pour la RPM plutôt que pour le SMUUT si nous en venions à un référendum. Cependant, encore une fois, il nous faudrait des bulletins de vote référendaire préférentiels, et je choisirais certainement le VUT plutôt que la RPM.

## **Conclusion**

La représentation locale et la légitimité sont les deux principaux enjeux sur lesquels vous allez vous pencher à titre de membres de ce comité. Vous devez parvenir à trouver un équilibre entre les besoins de tous les Canadiens et la construction d'un consensus de toutes les parties. Si vous parvenez à trouver un consensus, il sera possible d'éviter le référendum, qui est un processus conçu pour opposer le changement au statu quo, mais nous pourrions néanmoins avoir besoin d'une manière de déterminer le niveau d'appui à chacun des systèmes proposés en tirant parti du travail déjà accompli par Statistique Canada, en profitant des capacités de sondage du site Web du Recensement.

En tant que Canadien ordinaire sans affiliation à un parti politique ni connexion à Ottawa, je vous remercie vivement pour cette occasion d'exprimer mon opinion à ce moment crucial de l'histoire du Canada. Je sais que ce problème a été étudié maintes fois, et certains parmi nous, plus cyniques, douteront que les choses seront différentes cette fois-ci, mais je garde espoir. J'ai hâte de regarder et de lire tout ce qui concerne les diverses opinions qui s'exprimeront partout au pays. Et surtout, j'ai hâte de lire le rapport final de ce comité au Parlement.

Will Breeze  
Langley, Colombie-Britannique